

vers Offices, l'administration des Sacremens. Elle réunira dans un petit cadre tout ce qui a été déjà écrit sur ce sujet dans divers documens. Elle s'occupera des Missels, Rituels, Livres de Chant et autres Livres liturgiques, en usage dans cette Province, pour voir s'ils ont l'approbation requise. Elle s'occupera aussi du Vin de Messe, de la solennité à donner à l'administration du St. Viatique, du culte des Stes. Reliques, etc.

Congregation de la Discipline.

Elle aura à reproduire les Sts. Canons de l'Eglise qui apprennent aux Pasteurs ce qu'ils ont à faire : 1o. dans l'intérieur de leur maison, pour mener une vie sainte ; 2o. dans leur église, pour que la divine majesté soit glorifiée ; 3o. dans leurs rapports avec leurs supérieurs, leurs confrères et leurs auxiliaires, pour le maintien des saintes règles ; 4o. dans l'administration de leur Paroisse, des Communautés qui s'y trouvent ; 5o. dans le soin des pauvres, pour les retenir dans leur paroisse ; 6o. dans le zèle pour le salut des justes, des pécheurs, des hérétiques ; 7o. dans la vigilance par rapport aux jeunes filles qui viennent imprudemment s'exposer dans les ateliers et manufactures de la ville.

Les Supérieurs et Directeurs de Communautés formuleront des règles pratiques et uniformes à garder par eux dans l'enseignement religieux, la formation des novices, l'examen canonique à leur faire subir avant leur vêtue et leur profession, et pour le maintien des règles qui régissent ces saintes Maisons.

Congregation des Etudes.

Elle formulera des Règles pratiques pour servir de base à l'éducation élémentaire et collégiale. Elle s'occupera encore des moyens à prendre pour conserver les jeunes gens qui entrent dans le monde après leurs Etudes.

Congregation du Temporel des Fabriques.

Elle aura pour but principal de faire connaître les moyens à prendre pour maintenir les droits qu'a l'Eglise sur les biens consacrés à Dieu, pour les faire valoir au besoin devant les Tribunaux, etc , etc.

Elle établira les principes qui serviront de base à un Tarif uniforme.

Elle tracera des règles pour l'uniformité dans la tenue